



CANADA

**C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é**

n° 10

POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
LE 22 FEVRIER 1972

TRANSFERT DE DOSSIERS AUX ARCHIVES PUBLIQUES

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Ministère des Affaires extérieures annonce qu'il vient de transférer aux Archives publiques du Canada le gros des dossiers établis entre 1909, année de sa fondation, et le 1<sup>er</sup> janvier 1940. Il prévoit, en outre, que les dossiers créés au cours des deux années suivantes y seront transférés d'ici quelques semaines. D'autres transferts auront lieu par la suite conformément à la politique du gouvernement. Il est bon de rappeler que l'accès à ces dossiers était, auparavant, assuré par les services du Ministère. Quant aux dossiers qui font l'objet du présent transfert, ils complètent les collections particulières de documents officiels dont la garde avait, à un moment ou l'autre, été confiée aux Archives publiques.

La décision de rendre publics ces dossiers, d'une valeur historique incontestable, s'insère dans le cadre d'une politique de libéralisation destinée à faciliter la tâche des historiens, des chercheurs et de tous ceux qui s'intéressent à l'étude de la politique étrangère du pays et des relations qu'il entretient avec le reste du monde.

Dans le contexte de la déclaration du Premier Ministre à la Chambre des Communes le 1<sup>er</sup> mai 1969 au sujet de l'accès aux documents officiels, le Ministère continuera à donner accès à ses dossiers du temps de guerre (1942 à 1946) pour fin de recherche. Toutefois, vu leur grand nombre (environ 40,000) et comme les historiens professionnels au service du Ministère s'en servent pour préparer les prochains volumes à paraître dans la collection "Documents relatifs aux Relations extérieures du Canada", les personnes qui désirent consulter ces dossiers sont priées de communiquer avec le Directeur, Direction des Affaires historiques, qui les assure à l'avance de son entière collaboration.

Pour ce qui est des dossiers postérieurs à 1946, le Ministère maintient sa politique d'accès restreint qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 1969. En permettant de puiser à cette source première que sont les documents officiels, le Ministère désire assurer, dans la mesure du possible, une connaissance qui soit un reflet aussi fidèle que possible de la politique extérieure du pays et du rôle qu'il joue dans la communauté internationale.

Il va sans dire que le Ministère entend continuer à faire oralement, comme par le passé, des exposés ou des historiques portant sur les événements ou les grandes questions qui influent directement sur le cours des relations extérieures. Les chercheurs et les érudits que ce programme pourrait intéresser sont invités à faire part de leur demande au Directeur, Direction des Affaires historiques, de même que ceux qui auraient des questions au sujet de l'accès aux dossiers établis en deçà de trente ans.